



Déclaration du SE-Unsa CAPD du 17 décembre 2013

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-UNSA 63 souhaite faire le point sur un certain nombre de sujets d'actualité.

Concernant l'ISAE

Le premier versement, d'un montant de 200 € bruts est intervenu sur la paye du mois de novembre. Le deuxième versement devrait être effectué en juin prochain. Cette indemnité a été créée pour enfin reconnaître les missions de suivi et d'accompagnement des élèves, qui incombent aux enseignants du 1er degré. Rencontrer les parents, participer à des équipes éducatives, travailler en équipe... Beaucoup de temps consacré à des activités indispensables mais qui n'étaient pas, jusqu'à maintenant, rémunérées.

La création de cette indemnité constitue, pour le SE-Unsa, un premier pas important. Notre action se poursuivra afin que son montant se calque sur celle du second degré soit actuellement 1200 euros.

Par ailleurs, certaines catégories de personnels du 1er degré sont écartées de cette nouvelle indemnité comme les enseignants de SEGPA, ULIS, EREA, classe relais... au prétexte qu'ils bénéficient actuellement d'indemnités particulières et qu'ils n'exercent pas dans les écoles maternelles ou élémentaires. Le SE-Unsa a saisi le Ministère à ce sujet dès septembre et engagé des actions afin que le maximum de collègues puissent en bénéficier.

Concernant les Chantiers-métiers

Le ministre a présenté ses arbitrages suites aux différentes négociations qui se sont tenues ces dernières semaines.

Il a annoncé des avancées sur les décharges de directeurs, reprenant en cela des demandes et des propositions faites par le SE-Unsa.

D'ici deux ans, les directeurs 2 et 3 classes bénéficieront de 10 jours de décharges contre 2 auparavant. Les directeurs de 8 et 9 classes passeront d'un quart de décharge à un tiers.

Dans notre département, ces mesures concerneront 40% des collègues.

Dispense totale d'APC pour également 40% des écoles (à partir de 5 classes) et une dispense de moitié pour 30% de nos collègues (entre 3 et 4 classes). A ce sujet, nous saluons l'initiative locale concernant un allègement supplémentaire d'APC mise en place dès cette année.

Même si ces mesures sont en dessous de nos revendications, nous considérons qu'il s'agit d'une réelle avancée. Le coût total est de 630 ETP. Elles s'ajoutent à ce que nous avons obtenu sur le plan indemnitaire.

Pour les conseillers pédagogiques, la rémunération de la mission (sous forme de NBI) avait pris beaucoup de retard. Elle passera à 2500 €. Une revalorisation de 66% ne peut-être considérée comme négligeable mais elle ne règle pas - comme pour les directeurs - la question de la perspective de carrière. Cette dernière pourrait trouver une réponse au niveau des conditions d'accès à la hors classe et dans la création d'un GRAF mais trop de questions sont en suspend pour que nous puissions émettre un avis sur ce dernier point.

Concernant les formateurs

Plusieurs demandes portant sur un ancrage plus fort des PEMF et PFA dans les équipes pluri-professionnelles des Espé sont traduites dans la version finale.

Le ministère décide de :

- créer **une fonction de professeur formateur académique (PFA) ;**
- rassembler dans **une circulaire commune le fonctionnement des PEMF et des PFA ;**
- de mettre à plat **les éléments de rémunération** avec une symétrie entre les formateurs du premier et du second degré.

Si le SE-Unsa est en accord avec ces trois objectifs, il regrette :

- **l'insuffisance des décharges des PEMF et PFA**, compte-tenu des missions importantes ;
- **l'absence de chiffrage** précis des éléments de rémunération ;
- **l'absence de déclinaison concrète** des différents types de tutorat.

Ces réponses devront être rapidement apportées. Il reste également beaucoup de travail pour articuler concrètement le rôle des PEMF et PFA avec l'Espé.

Enfin ! Les RASED sortent de l'incertitude sur leur avenir

Cinq ans de combat menés par les personnels, les associations professionnelles et les syndicats unis dans le « collectif RASED » débouchent enfin sur des annonces positives. Les trois spécialités du RASED sont réaffirmées ainsi que l'importance du travail en réseau. La relance de la formation est inscrite, dans la perspective de re-création de postes. Mais ces créations ne sont pas chiffrées : nous serons donc force de proposition dans le cadre des opérations de carte scolaire pour faire reconnaître les besoins et obtenir les départs en formation.

Prochaine étape : la déclinaison dans les textes réglementaires des principes arrêtés dans les fiches-métiers. Le SE-Unsa sera attentif à ce que les textes à venir respectent bien les principes qu'il a défendus et qui ont été validés par le ministre. Il sera particulièrement attentif à la définition des missions des enseignants spécialisés, pour éviter toute préconisation simpliste et faire reconnaître la complexité de nos métiers.

Dans le cadre d'un groupe de travail spécifique aux psychologues de l'Éducation Nationale, le SE-Unsa défendra ses propositions d'un corps unique regroupant psychologues et Copsy, avec un recrutement à Master 2 de psychologie.

Le SE-Unsa a, tout au long de ces semaines, joué son rôle en faisant progresser ses revendications pour tous les personnels concernés. Dans un contexte économique difficile, de premières avancées ont ainsi été engrangées. Elles ne représentent toutefois qu'une étape du travail syndical qu'il nous faut poursuivre.

À notre demande, de nouveaux groupes de travail vont se réunir dès janvier pour poursuivre les discussions sur les enseignants du 1^{er} degré afin de faire évoluer des situations injustes ou inadaptées aux réalités professionnelles

Concernant la revalorisation du point d'indice

Trois ans de gel du point d'indice a de fortes répercussions sur nos salaires, qui de fait, diminue.

Les pertes de pouvoir d'achat devenant difficiles à supporter pour les fonctionnaires, l'Unsa revendique donc le dégel du point d'indice et des mesures de rattrapages pour tous les fonctionnaires.

Merci de votre attention